



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

**N° 11 – RESSOURCES
HUMAINES**

**Créations, modification
et suppressions de
postes**

Rapporteur :

Patricia Arribas-Olano,
adjointe

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Lqic Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 11– RESSOURCES HUMAINES :

Créations, modification et suppressions d'emplois

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de modifier, créer et supprimer les emplois suivants :

I) MODIFICATION D'EMPLOI PERMANENT

À la suite d'un départ en retraite :

- Au 01/09/2024, modification de l'emploi permanent à temps complet de directrice de la culture sur le grade de conservateur en chef (bibliothèque). L'emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'attaché, d'attaché de conservation du patrimoine, de bibliothécaire, de conservateur territorial du patrimoine et de conservateur territorial des bibliothèques.

Ces emplois pourront être occupés soit par le recrutement d'un fonctionnaire soit par un contractuel en référence à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) suivant les profils sélectionnés.

II) CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Budget principal de la ville

A compter du 01/04/2024 jusqu'au 30/09/2024, un emploi non permanent à temps complet d'Agent Temporaire de Police Municipal (ATPM) dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Budget annexe du camping municipal

- Deux emplois non permanents à temps complet d'équipier au directeur du camping municipal dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
Un équipier du 05/02/2024 au 18/10/2024, et un second du 01/04/2024 au 18/10/2024.

III) SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

A la suite de révocations

- Au 01/06/2024, deux emplois permanents à temps complet de documentaliste sur le grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

A la suite de départs en disponibilité :

- Au 01/06/2024, un emploi permanent à temps complet d'assistant juridique sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Au 01/06/2024, un emploi de coordinateur des équipes espaces verts sur le grade d'agent de maîtrise principal

A la suite d'un départ à la retraite :

- Au 01/06/2024, 1 emploi permanent à temps complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Les crédits suffisants ont été prévus aux budgets 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les créations, modification et suppressions visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 27 mars 2024,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,
- Approuve les créations, modification et suppressions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

